

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-10-1
Séance du vendredi 7 mars 2008

FONDS DEPARTEMENTAL POUR LES MANIFESTATIONS ET CONGRES NATIONAUX SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN

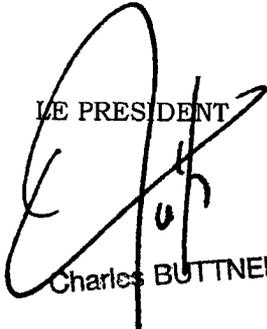
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-10è/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder une somme de **6 000,00 €** à l'Office Municipal des Sports de Mulhouse au titre du Fonds départemental pour les manifestations et congrès se déroulant dans le Haut-Rhin pour l'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des OMS du 30 avril au 3 mai 2008;
- ❖ Précise que cette dépense sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6574 fonction 021, enveloppe 1215 du Budget départemental;

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER